Institut de recherche et d'information sur la rémunération

RAPPORT ANNUEL

1987 - 1988

IRI-040

Pour tout renseignement concernant ce rapport ou l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, s'adresser à:

Institut de recherche et
d'information sur la rémunération

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1220
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : (514) 288-1394
Télécopieur: (514) 288-3536

Dépôt légal - 2e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-18701-6
ISSN 0832-6207

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q. 1985, c. R-8.2, a.23), je vous transmets le rapport annuel de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu,

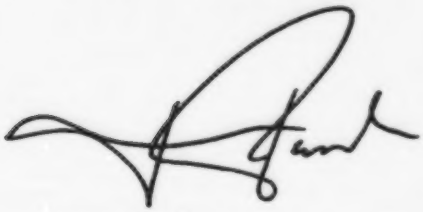

Pierre Paradis
Québec, le 15 juin 1988

Monsieur Pierre Paradis
Ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988.

Cet exercice s'est déroulé sous le signe du dialogue entre l'Institut et son environnement et tout particulièrement avec les parties patronales et syndicales des secteurs public et parapublic.

Au nombre des initiatives de l'I.R.I.R. dans ce domaine, on notera tout d'abord la demande qu'il a faite à ses clientèles de lui désigner des représentants privilégiés aptes à échanger avec l'I.R.I.R. de façon informelle sur des questions de rémunération. L'Institut a pu, à plusieurs reprises, sensibiliser ces interlocuteurs à ses réalisations en même temps qu'il obtenait d'eux des réactions à celles-ci.

Par ailleurs, et en l'absence de nomination des membres externes du conseil d'administration, l'I.R.I.R. a créé un comité consultatif provisoire. Il s'est réuni trois fois depuis sa création. Cette structure permet à l'Institut de vérifier la validité de ses orientations auprès de personnes conscientes des points de vue patronaux, syndicaux, universitaires et autres.

Enfin, pour réaliser des mandats confiés conjointement par les parties patronales et syndicales du secteur de la santé et des services sociaux, l'Institut a formé des comités paritaires avec lesquels il a travaillé étroitement pendant près de trois trimestres.

L'attribution de ces mandats à la fin des dernières négociations a été un moment important non seulement de cet exercice, mais de l'existence même de l'I.R.I.R. En effet, avec cet élargissement de ses activités, l'Institut a été appelé à jouer pleinement le rôle que le législateur lui a imparti lors de sa création, celui d'organisme-ressource dans le processus de détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic.

À la lumière de sa double expertise acquise jusqu'ici dans le domaine de la comparaison de la rémunération globale et, maintenant, dans l'évaluation des emplois, l'I.R.I.R. est plus que jamais à la disposition des parties pour faciliter leur dialogue lors et en dehors des négociations.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Président directeur général,

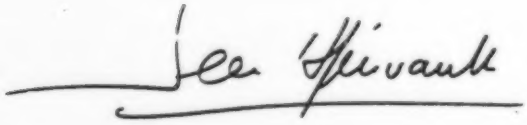

Jean-Louis Hérivault
Montréal, le 15 juin 1988

Table des matières

I **Présentation de l'Institut** 9
Nature et composition 9
Fonctions 9
Structures 10
Organigramme 11

II **Présentation des activités** 13
Relations avec les parties syndicales et patronales 13
Direction de la recherche 14
Direction des communications 16
Direction administrative 17
Secrétariat général 17
Services financiers 18

III **États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988** 19
Rapport du vérificateur 19
Bilan au 31 mars 1988 20
Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1988 20
Notes complémentaires au 31 mars 1988 21

Annexe I Le personnel de l'Institut au 31 mars 1988 22

Annexe II Les membres du comité consultatif provisoire 23

Annexe III Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1988 24

I Présentation de l'Institut

Nature et composition

Créé le 19 juin 1985 en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est un organisme gouvernemental qui relève du ministre du Travail.

L'Institut est une corporation dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration. La loi prévoit un conseil composé d'un maximum de dix-neuf membres dont un président, deux vice-présidents, six représentants de la partie syndicale et six de la partie patronale des secteurs public et parapublic, et quatre représentants du secteur privé dont deux des milieux syndicaux et deux des milieux patronaux. Le président et les deux vice-présidents ont été nommés par l'Assemblée nationale le 20 juin 1985. Leurs mandats, d'au plus cinq ans, sont renouvelables. Au 31 mars 1988, le conseil demeure restreint, un poste de vice-président étant vacant suite au départ du titulaire, et les autres membres prévus par la loi n'étant pas encore nommés.

Fonctions

L'Institut a pour fonction première d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic d'une part, et de celle des autres salariés québécois d'autre part. Pour ce faire, il analyse, évalue et critique des données provenant soit d'organismes effectuant des enquêtes de rémunération, soit de conventions collectives ou encore d'autres sources.

Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, le résultat de ses constatations. Cette publication a pour objectif d'aider les parties syndicales et patronales dans leurs travaux en leur fournissant des données objectives et uniformes afin d'établir des bases acceptées pour la détermination de la rémunération.

De plus, l'I.R.I.R. met à la disposition des analystes et des chercheurs des parties certains documents sur la conjoncture économique.

L'Institut effectue et publie aussi des recherches sur des composantes de la rémunération globale afin d'aider les parties à négocier et les salariés ou le public en général à mieux comprendre le débat existant autour de la rémunération.

L'I.R.I.R. alimente lui-même ce débat par des publications incitant les parties à la réflexion et, conséquemment, à prendre position sur différents aspects de la rémunération.

À côté de ces activités permanentes, l'Institut peut répondre à des commandes plus spécifiques, notamment en exécutant des mandats résultant d'ententes entre les parties. Par sa neutralité, il peut en effet contribuer à maintenir un dialogue pouvant faciliter des ententes ultérieures.

Structures

L'Institut comprend trois unités administratives: la direction de la recherche, la direction administrative et une troisième unité qui regroupe la direction des communications et le secrétariat général. Les services financiers relèvent de la direction générale. Au 31 mars 1988, l'Institut comptait 19 employés permanents dont deux hors-cadres, deux cadres, huit professionnels, deux techniciens et cinq employés de soutien.

Organigramme

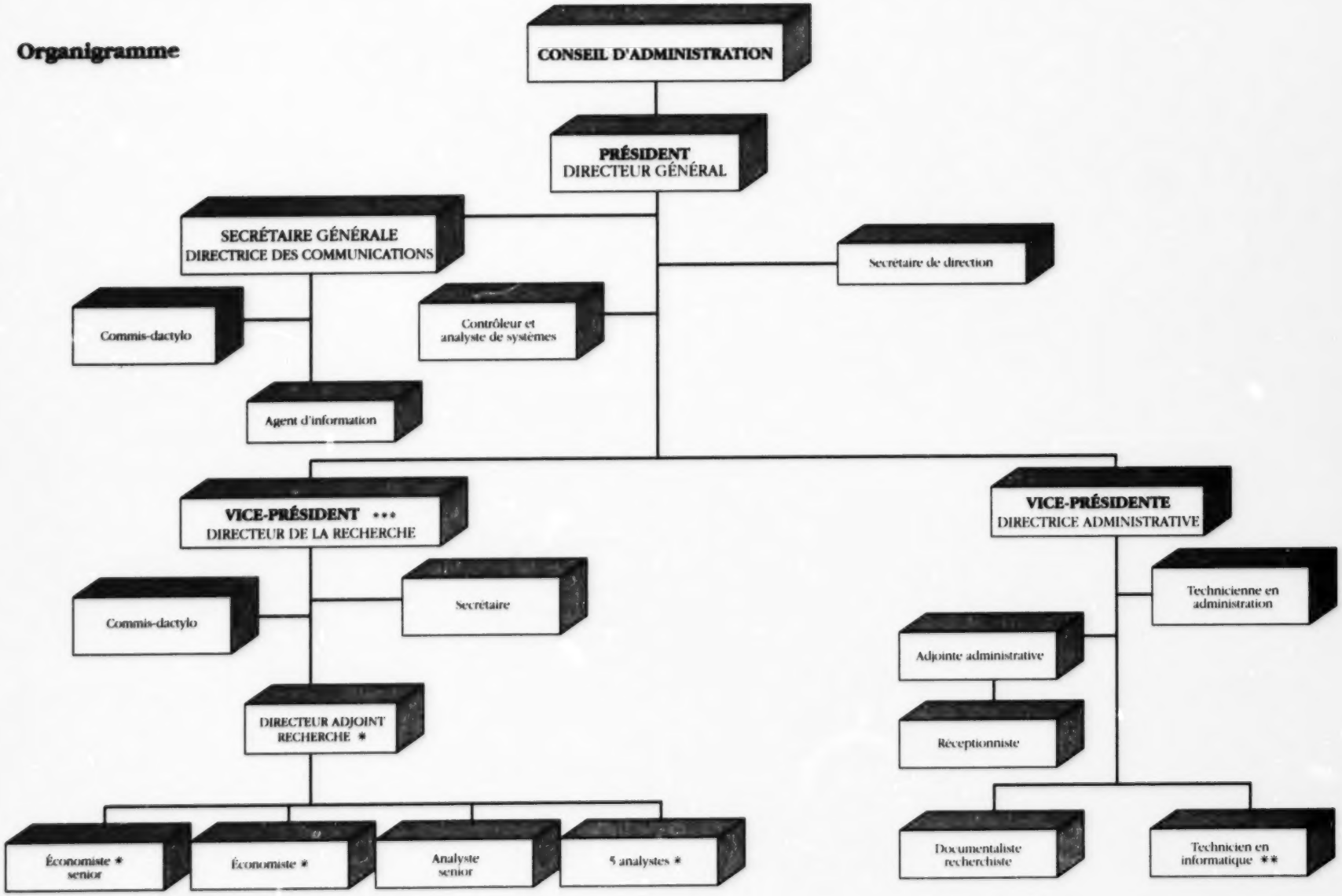

* Postes vacants au 31 mars 1988 (incluant un poste d'analyste)
** Poste non comblé
*** Poste de vice-président vacant; poste de directeur de la recherche comblé par intérim

II Présentation des activités

Relations avec les parties

Un des objectifs permanents de l'Institut est de s'assurer que ses travaux répondent bien aux besoins et préoccupations des parties qu'il sert. Le conseil d'administration représentatif des parties patronales et syndicales n'ayant pas été nommé à la fin de l'exercice 1986-1987, l'Institut a fait des démarches auprès des parties dans le but de mettre en place un réseau de représentants privilégiés désignés par elles pour communiquer de façon informelle avec l'I.R.I.R. sur des questions de rémunération. Les personnes nommées représentent la quasi-totalité des clients syndicaux et patronaux.

L'Institut leur envoie toute étude d'opportunité et de faisabilité, pour leur permettre d'offrir des commentaires ou des suggestions sur les orientations des travaux de recherche. Ils reçoivent également tous les rapports de recherche publiés.

L'Institut a organisé cinq réunions d'information à l'intention de ce groupe qui n'a pas de structures formelles. Elles portaient sur le programme de recherche de l'année, les orientations et les résultats du rapport de novembre 1987, et des approches à un processus d'évaluation des emplois. La coordination de ces sessions incombait à la vice-présidente, en collaboration avec les directions de la recherche, des communications et de l'administration.

À la suite de la dernière ronde de négociation dans le secteur public, l'I.R.I.R. a reçu des mandats de recherche en vertu de trois lettres d'entente distinctes signées par la partie patronale du secteur de la santé et des services sociaux d'une part, et par les fédérations d'infirmières, les techniciens de la santé et les perfusionnistes d'autre part. Le dossier des infirmières comprenait un volet comparaison interprovinciale, ainsi qu'une étude sur l'évaluation des emplois qui était commun aux trois groupes. Le but des études était de fournir aux parties des données qui leur serviraient à la négociation de correctifs à la rémunération des salariés concernés. Dans le cas des infirmières, une somme de 15,3$ millions était disponible à ce titre.

Pour accomplir ces mandats, l'Institut a travaillé en étroite collaboration avec les parties. Tel que prévu dans les lettres d'entente, il a d'abord formé un comité paritaire dans le dossier des infirmières pour décider du cadre, des objectifs, des modalités et des instruments de recherche. Par ailleurs, il a piloté une mission paritaire dans des établissements de la santé et des services sociaux de quatre provinces canadiennes choisis par les parties: l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve.

Dans le dossier de l'évaluation des emplois, l'Institut a obtenu l'accord des parties sur une approche conjointe tripartite. Il a ensuite constitué un comité directeur élargi, regroupant des représentants de toutes les parties impliquées, pour développer une méthode d'évaluation des emplois. Ce comité a participé activement à toutes les étapes du processus: la préparation de l'appel d'offres, le choix de la société-conseil, la détermination de l'échantillon, l'identification des critères d'évaluation et l'élaboration des questionnaires.

Les travaux des comités ont débuté en juillet 1987 pour se terminer le 14 mars 1988. Durant cette période, l'I.R.I.R. a fourni aux parties son expertise tout en animant et coordonnant les réunions. Les résultats des travaux, présentés dans deux rapports, ont été remis aux mandataires le 30 mars 1988.

En étudiant de façon approfondie une composante sectorielle importante de sa clientèle, l'Institut a enrichi l'expertise nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Par cette activité il a confirmé sa compétence, sa capacité d'oeuvrer dans un contexte difficile et, en fin de compte, son utilité dans le processus de négociation. L'approche innovatrice développée à cette occasion pourrait être appliquée à l'ensemble du secteur public ou à certaines de ses composantes selon la volonté des parties.

À la fin de l'exercice 1987-1988, reconnaissant l'importance croissante des relations avec les parties, l'I.R.I.R. a l'intention de créer un poste de directeur-adjoint aux relations patronales-syndicales relevant de la vice-présidente, dans le but de concrétiser les contacts et les échanges avec ses clients prioritaires.

Direction de la recherche

La recherche est au coeur de la mission de l'I.R.I.R. puisque c'est par des études et des analyses que l'Institut peut rendre compte de la situation et des perspectives d'évolution de la rémunération des Québécois. C'est également au service de la recherche qu'il incombe de remplir les mandats spéciaux qui peuvent être confiés à l'Institut par les parties prenantes à la négociation.

Les activités de recherche s'organisent autour de deux axes principaux: la rémunération proprement dite et les aspects économiques qui la conditionnent.

Dans ses travaux reliés à la rémunération, l'I.R.I.R. se sert des résultats d'enquêtes ou de prévisions salariales disponibles ainsi que des conventions collectives récentes. Les analyses qu'il effectue à partir de ces données alimentent en priorité la constatation annuelle que l'Institut est tenu de fournir sur la comparaison de la rémunération globale des salariés québécois. Cette comparaison s'établit également à partir de l'observation de l'environnement économique aux niveaux conjoncturel et prévisionnel.

Pour ce qui a trait spécifiquement à l'exercice 1987-1988, la direction de la recherche s'était donné deux objectifs. En premier, l'Institut voulait améliorer, en concertation avec les parties patronales et syndicales, la qualité et la pertinence de ses travaux. Aussi le programme de recherche 1987-1988 a-t-il étudié certaines questions fondamentales comme l'impact véritable des paramètres de la comparaison, les caractéristiques et la composition des marchés comparés et la possibilité d'en arriver à une intégration des différents éléments de la rémunération globale.

Le deuxième objectif consistait à réaliser les mandats confiés conjointement à l'I.R.I.R. par les parties syndicales et patronales du secteur de la santé lors de la dernière ronde de négociation.

L'Intitut a publié 13 études et rapports de recherche en 1987-1988.

Rémunération

Portée et limites de la R.M.H. en tant qu'indicateur salarial (42 p.)

L'Institut a étudié cet indicateur de rémunération hebdomadaire moyenne pour déterminer la pertinence de son utilisation dans ses travaux et en regard de ses préoccupations.

Caractéristiques, évolution et cadre de comparaison des régimes de retraite (92 p.)

Avec cette étude, l'I.R.I.R. a développé une expertise dans ce domaine en vue de définir un cadre de comparaison pour son rapport de novembre 1987.

Comportement de la rémunération dans les entreprises de plus et de moins de 200 employés (56 p.)

L'I.R.I.R. a analysé dans ce rapport l'effet éventuel de l'inclusion des petites entreprises dans sa comparaison annuelle.

L'incidence des paramètres sur la comparaison salariale (52 p.)

Ce document a examiné l'influence de facteurs comme le secteur d'activité économique, la taille de l'établissement, la région géographique et la syndicalisation sur les résultats de la comparaison salariale.

Modèles de rémunération globale (122 p.)

L'Institut a développé et proposé aux parties un modèle de rémunération globale selon la méthode des indices qualitatifs qui sert à évaluer la qualité des avantages sociaux pour les employés.

Résumé de la recherche récente et des orientations de la prochaine comparaison (23 p.)

Ce rapport a fait le point sur les recherches menées depuis la parution du «Deuxième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.», en vue d'appliquer leurs résultats les plus significatifs au rapport de comparaison de novembre 1987.

Troisième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. — État et évolution de la rémunération globale des salariés du secteur public et parapublic par rapport à celle des autres salariés québécois (45 p.)

Ce rapport a présenté le fruit d'un an de réflexion et de travaux sur la comparaison de la rémunération globale, notamment en matière de définition des marchés de référence, de sécurité d'emploi, de régimes de retraite, etc.; cet exercice, portant sur des données de 1986, a été réalisé à la lumière des remarques et commentaires soumis à l'Institut par ses partenaires syndicaux et patronaux.

Environnement économique

Deux rapports de prévisions économiques ont été publiés au cours de l'exercice 1987-1988. Ils présentaient un relevé et une analyse des principales prévisions sur les économies québécoise et canadienne. Ces publications périodiques avaient pour but d'aider les parties syndicales et patronales des secteurs public et parapublic québécois dans leurs travaux.

Mandats spéciaux

La rémunération des infirmières: comparaison des marchés internes et externes (102 p.)

Ce rapport a consisté en un résumé des principaux résultats de quatre travaux de recherche portant sur la rémunération des infirmières, à la suite du mandat confié conjointement à l'Institut par les fédérations d'infirmières et la partie patronale du secteur de la santé et des services sociaux.

L'Institut a préparé à l'intention du comité paritaire formé pour mener à bien ce dossier, des rapports techniques couvrant en plus grand détail les différents volets de l'étude.

— *La rémunération des infirmières: analyse des conventions collectives* (109 p.)

  Ce rapport visait un double objectif: d'une part, établir la comparaison interprovinciale des composantes de la rémunération globale des infirmières et d'autre part, déterminer la position relative de l'emploi d'infirmière parmi d'autres emplois du secteur de la santé au Québec en vue de dresser un parallèle avec les autres provinces comparées.

— *La rémunération des infirmières: analyse des indicateurs économiques et du domaine de la santé* (54 p.)

  Ce document a étudié l'environnement économique qui conditionne la rémunération des infirmières, en réservant une large place à des facteurs plus spécifiques comme les dépenses hospitalières, celles des gouvernements en matière de santé, le tout en regard du profil général des soins de santé dans les différentes provinces.

Un troisième rapport technique, portant sur l'analyse de l'organisation du travail dressée à partir des constatations d'une mission paritaire dans différentes provinces canadiennes, est en préparation à la fin du présent exercice. Il sera terminé au deuxième trimestre de 1988.

Étude sur l'évaluation des emplois dans le secteur de la santé et des services sociaux (383 p.)

Le quatrième volet de l'étude, celui de l'évaluation des emplois, tout en répondant au mandat sur les infirmières, découlait également de deux autres mandats confiés à l'I.R.I.R. par les techniciens de la santé et par les perfusionnistes, toujours conjointement avec la partie patronale du secteur de la santé et des services sociaux. Ce rapport traitait de l'évaluation et du rangement des emplois concernés en fonction des tâches, des responsabilités et des conditions de travail de ces titres d'emplois ainsi que d'autres choisis par les parties à titre de comparaison.

Pour le prochain exercice, la direction de la recherche s'est donné les trois objectifs suivants:

— poursuivre les travaux déjà réalisés en matière de comparaison en tenant compte des enjeux des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic;

— répondre à des demandes spécifiques et ponctuelles exigeant un court temps de réponse, émanant éventuellement des parties patronales et syndicales, en préparation des négociations ou durant celles-ci;

— répondre à des mandats exigeant une recherche d'une plus longue durée (du type de celle effectuée dans le secteur de la santé) et découlant des négociations.

Direction des communications

La fonction information fait partie intégrante du mandat de l'Institut. La direction des communications a la responsabilité de faire connaître la mission, les orientations, les activités, les réalisations et les constatations de l'I.R.I.R. Pour mieux remplir ce rôle dans un contexte d'évolution comme celui de l'Institut, elle a développé, en consultation avec les autres services, une stratégie de communications plus formelle pour 1987-1988. Cette stratégie, mise en application au cours de l'année, visait trois publics-cibles: les parties syndicales et patronales du secteur public qui sont les clients prioritaires de l'Institut; les «centres d'influence» dans le milieu, par exemple les firmes de consultants, des associations et corporations professionnelles, des universitaires, des médias spécialisés; et les grands médias qui, à leur tour, rejoignent les deux premiers groupes et le grand public. Le plan d'action s'articulait en trois volets: la sensibilisation, l'interaction et la diffusion des publications.

Dans le but de mieux informer les parties sur les principales activités de l'Institut, la direction des communications a préparé et a diffusé à leur intention un communiqué expliquant la création du comité consultatif provisoire, signalant l'acceptation des mandats du secteur de la santé, et annonçant les orientations de la comparaison de novembre 1987. Elle a également participé à l'organisation des cinq sessions d'information tenues à l'intention des représentants privilégiés des parties. La direction a assuré la révision, la mise en page, et la diffusion aux parties et, selon le cas à d'autres clients, des treize rapports et études de recherche produits au cours de l'année. Enfin, elle a mis sur pied un bulletin d'information destiné en priorité aux parties dont le premier numéro a paru en mars 1988.

Pour rejoindre les «centres d'influence», la direction a préparé et fait publier dans certains médias spécialisés un article explicatif sur le rôle, les activités et les orientations de recherche de l'I.R.I.R. Elle a poursuivi les contacts amorcés en 1986-1987 avec divers groupes, dans le but d'organiser la participation de l'I.R.I.R. à des conférences, colloques, et séminaires sur des questions touchant la rémunération. Par ailleurs, l'Institut a assisté ou a été exposant à différents congrès.

Les contacts avec les médias ont été élargis pour inclure non seulement les principaux quotidiens, les médias électroniques et les revues spécialisées, mais aussi les quotidiens et hebdomadaires en région. En octobre, deux communiqués de presse ont été diffusés, portant sur le comité consultatif provisoire et les orientations de la comparaison de novembre 1987. En novembre, l'Institut a tenu sa première conférence de presse, pour annoncer les constatations de sa comparaison de la rémunération globale des salariés québécois. La couverture médiatique résultant de toutes ces activités a augmenté la visibilité de l'Institut.

La direction des communications continue à recevoir et donner suite à toutes les demandes de renseignements adressées à l'I.R.I.R. En 1987-1988, 540 demandes ont été reçues, représentant une augmentation de 150% par rapport à l'exercice précédent.

Les sujets des demandes étaient les suivants:

- salaires ou avantages sociaux pour un poste ou titre d'emploi spécifique 54%
- informations d'ordre plus général sur des questions telles que: les tendances de rémunération, les conventions collectives, les descriptions de tâches, les indicateurs économiques, les systèmes de rémunération 27%
- les travaux de recherche et les publications de l'I.R.I.R. 15%
- renseignements généraux sur le mandat et les activités de l'I.R.I.R. 2%
- autres questions 2%

Souvent, les demandes portaient sur des questions en dehors de la compétence de l'Institut; en tels cas, la direction des communications a référé les requérants, dans la mesure du possible, à l'organisme approprié.

Pour l'exercice suivant, étant donné le contexte de préparation à la prochaine ronde de négociation, l'objectif de la direction des communications sera de concrétiser l'image de l'I.R.I.R. en tant qu'organisme au service des parties syndicales et patronales du secteur public.

Direction administrative

La direction administrative est responsable de la gestion des ressources humaines et matérielles de l'Institut. Elle doit répondre aux besoins identifiés des autres secteurs d'activité (recherche, communications, direction générale) et coordonner l'ensemble des procédures administratives à cet égard.

Au cours du présent exercice, la direction administrative a assumé ses fonctions usuelles de développement de politiques administratives et financières, d'évaluation et de développement des ressources humaines et d'approvisionnement en outils et matériaux. Mais elle a procédé aussi au développement informatisé du centre de documentation, à la réalisation d'un cahier explicatif des conditions de travail du personnel, et à l'ouverture des dossiers du ministère de l'Industrie et du Commerce en matière d'informatique ainsi que de la Société immobilière du Québec en matière de gestion des locaux de l'I.R.I.R. De plus, elle a participé à toutes les enquêtes salariales des firmes-conseil avec lesquelles la direction de la recherche a transigé.

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

En fonction de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, la directrice administrative s'est vu déléguer la responsabilité de l'application de cette loi au sein de l'Institut.

Au cours du présent exercice les démarches suivantes ont été faites en conformité avec la loi:

- quatre affiches d'interdiction de fumer ont été apposées (article 20):
  - 1 à la réception (article 8-1)
  - 2 dans la salle de conférence (article 8-2)
  - 1 au centre de documentation (article 4)
- tous les clients et visiteurs ont été informés par un billet de courtoisie de la défense de fumer dans les lieux désignés.

Aucun avis d'infraction n'a été émis pendant l'exercice en cours par l'inspecteur de l'I.R.I.R.

Secrétariat général

Le secrétariat général s'occupe de la préparation et de la conservation des actes légaux de l'Institut. Il fournit des services de secrétariat auprès du conseil d'administration et coordonne le suivi des décisions du conseil. Cet aspect de son rôle s'est élargi avec la création du comité consultatif provisoire.

Le conseil d'administration étant limité à ses membres internes, l'Institut a ressenti le besoin d'un groupe d'aviseurs externes dont l'intérêt et l'objectivité lui permettraient de vérifier la validité de ses orientations et de prendre des décisions éclairées afin de mieux remplir son mandat et notamment de s'assurer que ses travaux répondent bien aux besoins des parties qu'il sert. Le comité consultatif provisoire créé pour répondre à ce besoin est un sous-comité du conseil d'administration auquel il fait des recommandations. Il s'est réuni trois fois depuis novembre. Il a été consulté sur, entre autres, l'impact du rapport de novembre 1987 et les orientations de recherche pour 1988-1989. Mais il peut se prononcer sur des questions comme les suites à donner aux études d'opportunité et de faisabilité de l'I.R.I.R., l'impact des conclusions des recherches de l'Institut sur le mandat de l'organisme, et l'acceptation de mandats spéciaux. Les avis et recommandations du comité ont été transmis au conseil d'administration et pris en compte dans le développement du plan de travail pour le prochain exercice.

Le secrétariat général a également le mandat de coordonner la préparation des documents récurrents, notamment le rapport annuel de l'Institut et la documentation relative à l'étude des crédits.

La secrétaire générale est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la Loi sur les archives. Le projet de calendrier de conservation des documents administratifs de l'I.R.I.R. requis par cette dernière a été remis aux Archives nationales en juillet.

Par ailleurs, la secrétaire générale a été chargée de l'application à l'I.R.I.R. des dispositions de la Charte de la langue française. L'analyse linguistique requise en vertu de la Charte a été effectuée et transmise à l'Office de la langue française. L'Institut a reçu son certificat de conformité aux dispositions de la Charte en février 1988.

Services financiers

Les services financiers de l'I.R.I.R. sont responsables des opérations comptables de l'Institut ainsi que de la paie du personnel.

Ils s'assurent que les dépenses des différentes unités administratives sont en conformité avec le budget et les politiques et procédures de l'I.R.I.R.

Tel que projeté, les registres comptables ont été améliorés en 1987-1988 pour garder sur informatique un historique de toutes les transactions effectuées au grand livre lors d'un même exercice.

Contrairement aux années antérieures, cet exercice financier enregistre un déficit. Celui-ci s'explique par le fait que l'étude relative à la rémunération dans le secteur de la santé a dû être faite sans budget supplémentaire.

La subvention autorisée était de 1 632 700$. L'Institut a pris les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de 100 000$ de crédits périmés fixé par le Conseil du trésor, ce qui a réduit le montant de la subvention à 1 532 700$.

Pour la prochaine année, des améliorations sont prévues dans le détail de la paie remis au personnel ainsi que dans le partage de l'information comptable sur informatique avec la direction administrative.

III États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

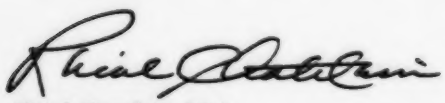

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 9 mai 1988

Institut de recherche et d'information sur la rémunération
(L.R.Q., chapitre R-8.2)

Bilan au 31 mars 1988

	1988 $	1987 $
Actif à court terme		
Encaisse et dépôt à terme	280 885	284 423
Frais payés d'avance	34 388	33 757
Débiteurs	2 463	2 606
	317 736	**320 786**
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	154 194	128 937
Excédent	163 542	191 849
	317 736	**320 786**

Engagement (note 3)

Pour le conseil d'administration

Jean Hétivault

Hélène Havrock

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 $	1987 $
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	973 766	893 428
Conseillers en rémunération	142 256	6 200
Honoraires professionnels	4 793	13 493
Représentation et déplacement	42 951	35 245
Loyer	184 008	181 715
Mobilier, équipement et améliorations locatives	31 845	122 665
Communications	20 279	17 574
Abonnements, cotisations et congrès	28 025	31 256
Impression	64 473	35 685
Fournitures et frais de bureau	81 596	45 440
Intérêts et frais bancaires	5 123	1 737
	1 579 115	**1 384 438**
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	14 783	24 037
Vente de rapports	3 325	2 185
	18 108	**26 222**
Excédent des dépenses sur les revenus	1 564 671	1 358 216
Subvention du gouvernement du Québec	1 532 700	1 485 100
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus	(28 307)	126 884
Excédent au début	191 849	64 965
Excédent à la fin	**163 542**	**191 849**

Notes complémentaires 31 mars 1988

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public. Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les améliorations locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Engagement

Les versements annuels relatifs à un contrat de location-exploitation de locaux administratifs échéant le 31 mars 1991 totalisent 154 135 $.

4. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de 1987 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

Annexe I

Le personnel de l'Institut au 31 mars 1988

Direction générale

Président directeur général	**Jean-Louis Hérivault**
Secrétaire de direction	Jocelyne Boisjoly
Contrôleur et analyste de systèmes	Jean-Guy Cloutier

Direction de la recherche

Directeur de la recherche par intérim	**Kevin O'Farrell**
Secrétaire	Lucille Plante
Commis-dactylo	Lucie Pelletier
Directeur adjoint-recherche	Poste vacant
Analyste senior	Jean-François Lewis
Analyste	Danielle Drapeau
Analyste	Lyne Drapeau
Analyste	Martine Nadeau
Analyste	Christopher Thom
Analyste	Poste vacant
Économiste senior	Poste vacant
Économiste	Poste vacant

Direction administrative

Vice-présidente et directrice administrative	**Hélène Wavroch**
Adjointe administrative	Hélène Sirois
Technicienne en administration	Guylaine Thomassin
Réceptionniste-dactylo	Ghislaine Leclaire
Documentaliste-recherchiste	Josée Grenier

Secrétariat général et direction des communications

Secrétaire générale et directrice des communications	**Elaine Baxter McLeay**
Agent d'information	Michel Durand
Commis-dactylo	Johanne Charland

Annexe II

Les membres du comité consultatif provisoire

Jean-Louis Hérivault
Président directeur général
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Hélène Wavroch
Vice-présidente et directrice administrative
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

(vacant)
Vice-président
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Nicole Blouin
Présidente
N.B. Communication Relations publiques Inc.

François Charbonneau
Directeur général
Association des optométristes du Québec

Jean-Guy Duchaine
Vice-président, ressources humaines
Quebecor

Suzanne Forest
Syndic et conseiller juridique
Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Renée Lacoursière
Directeur des avantages sociaux
Bell Canada

Maurice Lemelin
Professeur titulaire
École des hautes études commerciales

Secrétaire (non-membre)
Elaine Baxter McLeay
Secrétaire générale et directrice des communications
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Annexe III

Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1988

Président	**Jean-Louis Hérivault**
Vice-présidente	**Hélène Wavroch**
Vice-président	Vacant
Secrétaire générale (non-membre du conseil)	Elaine Baxter McLeay